

L'AGROFORESTERIE EN PRATIQUE

DANS LE MONDE

AGDAL: LES FORÊTS DU HAUT ATLAS

AUTEURS Didier Genin, Mohamed Alifriqui

LOCALISATION Afrique, Maroc

ORGANISATION Université d'Aix-Marseille,
Université de Marrakech

TYPE DE SYSTÈME Sylvopastoralisme

PRODUCTIONS Elevage, fourrage, bois

1 INTRODUCTION

L'agdal est un terme berbère désignant des espaces collectifs où les droits d'accès et d'usages sont gouvernés par une institution locale qui fixe les modalités d'exploitation des ressources. Ils sont situés à proximité des villages et correspondent à des espaces-ressources différenciés pour la fourniture de fourrage foliaire, de bois de feu ou de bois d'œuvre, fondamentaux pour la résilience de ces communautés. Il s'ensuit un façonnage des formes d'arbres en fonction des produits espérés et une gouvernance partagée très fine dans leur gestion et exploitation. Dans le Haut Atlas central, les systèmes traditionnels de production reposent sur la combinaison de l'agriculture irriguée et de l'élevage extensif d'ovins et caprins.



Conservation de gros arbres dans les agdals forestiers à proximité des villages

La résilience d'une gestion sylvopastorale collective des forêts rurales de montagne



2 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

Il s'agit d'un milieu de haute montagne (1800-3800m). Le climat y est de type méditerranéen montagnard subhumide. La saison hivernale est froide et longue avec des épisodes neigeux intenses. L'amplitude thermique annuelle est élevée, avec des températures extrêmes qui oscillent entre -15°C et $+45^{\circ}\text{C}$. Les précipitations sont irrégulières dans le temps et dans l'espace, mais elles restent abondantes en automne et au printemps (500-750 mm/an).

3 DESCRIPTION ET INTÉRÊTS

L'agdal consiste systématiquement en une mise en défens temporaire sur un territoire déterminé fixé en fonction des cycles de développement des plantes : de la croissance des feuilles, à la floraison et à la dispersion des graines. Il est aussi souvent inscrit sous le sceau d'un saint local ou une institution religieuse.

Quatre types de règles peuvent être appliquées au sein des villages pour les agdals forestiers. Elles concernent :

- Les périodes autorisées de coupe de bois ou de feuillage,
- Les quantités de prélèvements autorisées,
- L'éventuelle division de l'agdal en secteurs,
- Les espèces arborées que l'on peut couper.

Les formes d'arbres d'une même espèce sont très hétérogènes. Elles découlent en fait du produit que l'on veut obtenir :



fouillage pâturé directement par les animaux ou destiné à la coupe pour une distribution différée, perches ou encore poutres pour la confection des toits des maisons. Trois patrons d'arbres sont majoritaires :

- Arbres fourragers, accessibles aux caprins pour grimper à la recherche du feuillage exploités par des coupes diffuses ou latérales qui favorisent les repousses de feuilles.
- Arbres destinés à la production de perches, où sont favorisées les formes buissonnantes avec une exploitation des tiges centrales de manière à obtenir un matériel droit.
- Arbres pour la production de poutres, en général des arbres âgés (diamètre de 60 cm). Le façonnage des poutres s'effectue de manière anticipée.

4 ESSENCES D'ARBRES

Les espaces boisés au-dessus des villages sont des formations spontanées, composés essentiellement de trois espèces de Genévriers (*Juniperus thurifera*, *J. oxycedrus*, *J. phoenicea*) et/ou de Chêne vert (*Quercus ilex*). Leurs proportions varient en fonction de l'altitude (entre 1800 et 2700m), de l'exposition, du sol et de la gestion mise en œuvre.

5 PRODUITS ET SERVICES

La principale fonction des agdals est d'être une réserve fourragère en pied, utilisable lors d'aléas climatiques (neige surtout) qui empêchent la sortie des troupeaux. Ce sont en quelque sorte des «greniers sans toit». Ils constituent aussi des «unités» de production de bois de construction (perches et poutres), directement façonnés sur les arbres vivants. Ils s'intègrent dans le fonctionnement global de communautés villageoises pour fournir différents biens et services à la communauté.

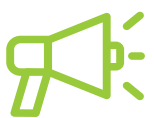
6 GESTION DU PAYSAGE

La gestion collective en biens communs confère à ces espaces forestiers une certaine résilience et constitue un véritable patrimoine au centre du fonctionnement et de la cohésion de la société locale. Les cycles annuels et inter-annuels d'usage des ressources répondent à des règles édictées par les propres utilisateurs et sont pensés «en termes de résilience». Ceci marque les paysages forestiers, et l'on peut voir que ce sont ces espaces gérés en agdals qui, sur le long terme, conservent ou augmentent leur recouvrement arboré dans un contexte de forte pression sur les ressources.

TÉMOIGNAGE DES PAYSAN

Mohamed LHASSOUMI EL LHAJ
(Vallée des Aït Bouguemez, Azilal):

«Voilà, tu vois comment nous essayons de tirer profit de la forêt sans l'endommager, en sélectionnant les branches à couper en fonction de nos besoins et de la forme de l'arbre. Chez nous ici, il y a une sorte d'esprit de conservation et de bonne gestion. C'est l'héritage que nous ont légué nos ancêtres, notre existence en dépend. Ce que je fais sert à l'ensemble de la collectivité. Je taille cet arbre, alors que je n'en ai pas un besoin immédiat, mais il pourra être utile pour quelqu'un d'autre, poser un plafond ou un autre usage. C'est une action bénéfique pour les arbres. Alors, les grands arbres donneront des poutres et les plus petits des perches»



**PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE
ET CONTRIBUEZ À MIEUX FAIRE
CONNAÎTRE L'AGROFORESTERIE
DANS LE MONDE SUR NOTRE
PLATEFORME EN LIGNE**

